

# Compte rendu du Conseil Municipal du 28 janvier 2021

Date de convocation : le 22 janvier 2021    Date d'affichage : le 2 février 2021

Nombre de Conseillers : En exercice: 12    Présents : 8    Votants : 11

L'an deux mil vingt et un, le 28 janvier à dix-neuf heures trente, le Conseil Municipal légalement convoqué, s'est réuni à la Mairie de Jupilles en **séance à huis clos**, en raison des mesures de prévention sanitaire, sous la présidence de M. Vincent GRUAU, Maire.

Sont présents : M. Vincent GRUAU, Mme Juliette BLIND, Mme Nastasia LEWANDOWSKI, M. Jean-Jacques DARET, Mme Marie-Pierre BALISSON, Mme Frédérique HELLEGOUARC'H, Mme Mélanie BARBAULT, M. David DOMMÉE.

Sont absents mais représentés par un pouvoir dûment mis à disposition en séance : Mme Hélène BOULLET ayant donné pouvoir à Mme Nastasia LEWANDOWSKI, M. Joël NOGUES ayant donné pouvoir à Mme Nastasia LEWANDOWSKI, M. Daniel BERTHELOT ayant donné pouvoir à Mme Marie-Pierre BALISSON.

Est absent et excusé : M. Éric LESOIN.

Formant la majorité des membres en exercice.

Le Conseil a choisi pour secrétaire M. Jean-Jacques DARET.

Le procès-verbal de la séance du 10 décembre 2020 a été approuvé à l'unanimité.

Le Maire, propose au conseil municipal d'ajouter à l'ordre du jour la nomination d'un des membres du Conseil municipal pour représenter la commune au Comité de Pilotage NATURA 2000, à la demande des services de la Préfecture de la Sarthe. Le Conseil municipal accepte à l'unanimité.

## 1. Démission Adjoint

Le Maire fait part au conseil municipal de la demande de démission, pour raisons de santé, de M. Éric LESOIN au poste de 4ème Adjoint et du courrier du Préfet de la Sarthe acceptant cette démission, ainsi que de sa lettre de démission au poste de conseiller municipal.

Monsieur le Maire présente les différentes solutions qui se présentent suite à ce départ :

- ne pas remplacer l'adjoint démissionnaire, le siège reste vacant.
- procéder au remplacement de l'adjoint par élection au sein du conseil.

Après en avoir délibéré par 11 voix POUR, le Conseil Municipal décide à l'unanimité de procéder à l'élection d'un 4<sup>ème</sup> adjoint.

## 2. Élection au poste de 4ème adjoint

Il a été procédé sous la présidence de M. Vincent Gruau, Maire, à l'élection du 4ème adjoint.

M. Jean-Jacques DARET est nommé secrétaire. Mme Juliette BLIND et Mme Mélanie BARBAULT sont nommées assesseures.

M. David DOMMÉE se porte candidat à cette élection d'un 4<sup>ème</sup> Adjoint.

Il est procédé à un premier tour de scrutin dont le dépouillement donne les résultats suivants :

- Nombre de bulletins trouvés dans l'urne : 11
- A déduire bulletins litigieux : 0
- Reste pour le nombre de suffrages exprimés : 11
- Majorité absolue : 6

M. David DOMMÉE obtient 11 Voix, soit 100% des suffrages exprimés.

M. David DOMMÉE, ayant obtenu la majorité absolue, est proclamé 4ème adjoint et est immédiatement installé.

### **3. Modification composition commissions**

M. Éric LESOIN, démissionnaire, était présent dans différentes commissions.

Le Maire propose au conseil municipal de procéder à la désignation de conseillers municipaux pour remplacer M. Éric LESOIN sur les postes devenus vacants.

#### **- Commission COMMUNICATION**

Le poste de responsable de la Commission COMMUNICATION étant vacant, le Maire propose de reprendre directement cette fonction, aucun conseiller ne se portant candidat à cette fonction.

Après en avoir délibéré par 10 voix POUR et 1 ABSTENTION, le Conseil Municipal décide de désigner M. Vincent GRUAU responsable de la Commission COMMUNICATION.

#### **- Commission APPEL D'OFFRES**

La Commission APPEL D'OFFRES, sous la responsabilité de M. Jean-Jacques DARET, dispose d'un poste vacant de Délégué, aux côtés de M. Daniel BERTHELOT. M. David DOMMÉE se porte candidat pour ce poste

Après en avoir délibéré par 10 voix POUR et 1 ABSTENTION, le Conseil Municipal décide de désigner M. David DOMMÉE délégué à la Commission APPEL D'OFFRES.

#### **- Commission VOIRIE | SECURITE | CIMETIERE**

La Commission VOIRIE | SECURITE | CIMETIERE, sous la responsabilité de M. David DOMMÉE, dispose d'un poste vacant de Délégué, aux côtés de M. Jean-Jacques DARET. Mme Nastasia LEWANDOWSKI se porte candidate pour ce poste.

Après en avoir délibéré par 9 voix POUR et 2 voix CONTRE, le Conseil Municipal décide de désigner Mme Nastasia LEWANDOWSKI déléguée à la Commission VOIRIE | SECURITE | CIMETIERE.

#### **- Commission TOURISME | LOGIS DE BERCÉ**

La Commission TOURISME | LOGIS DE BERCÉ, sous la responsabilité de Mme Marie-Pierre BALISSON, dispose d'un poste vacant de Délégué, aux côtés de Mme Mélanie BARBAULT. M. Jean-Jacques DARET se porte candidat pour ce poste.

Après en avoir délibéré par 10 voix POUR et 1 ABSTENTION, le Conseil Municipal décide de désigner M. Jean-Jacques DARET délégué à la Commission TOURISME | LOGIS DE BERCÉ.

#### **- Commission ANIMATIONS | SPORTS | CULTURES**

La Commission ANIMATIONS | SPORTS | CULTURES, sous la responsabilité de M. Daniel BERTHELOT, dispose d'un poste vacant de Délégué, aux côtés de Mme Juliette BLIND. Mme Marie-Pierre BALISSON se porte candidate pour ce poste.

Après en avoir délibéré par 9 voix POUR et 2 ABSTENTIONS, le Conseil Municipal décide de désigner Mme Marie-Pierre BALISSON déléguée à la Commission ANIMATIONS | SPORTS | CULTURES.

- Commission RELATIONS ASSOCIATIONS

La Commission RELATIONS ASSOCIATIONS, sous la responsabilité de Mme Marie-Pierre BALISSON, dispose d'un poste vacant de Délégué, aux côtés de Mme Juliette BLIND. Mme Marie-Pierre BALISSON se porte candidate pour ce poste.

Après en avoir délibéré par 9 voix POUR et 2 ABSTENTIONS, le Conseil Municipal décide de désigner Mme Marie-Pierre BALISSON déléguée à la Commission ANIMATIONS | SPORTS | CULTURES.

#### 4. Indemnités élus

Le Maire rappelle que suite à l'installation du conseil municipal après son élection en 2020, il avait été décidé d'une répartition des indemnités des élus normalement réservées au Maire et aux Adjoints, aux conseillers municipaux pour lesquels une délégation de responsabilité leur étaient donnée sur leur domaine d'action municipale. Il avait été aussi convenu que cette répartition décidée pour l'année 2020 serait remise au débat pour l'année 2021 afin de tirer les conséquences de cette décision collective.

Dans ce contexte, le Maire propose de reporter la même répartition et ouvre un débat contradictoire pour identifier d'éventuelles autres options.

Après en avoir délibéré par 11 voix POUR, le Conseil Municipal décide à l'unanimité de maintenir pour 2021 la répartition des indemnités décidées pour 2020, soit :

- 20,38% de l'indice brut terminal de l'échelle indiciaire de la Fonction Publique pour le Maire ;
- 6,47% de l'indice brut terminal de l'échelle indiciaire de la Fonction Publique pour chacun des quatre Adjoints ;
- 3,55% de l'indice brut terminal de l'échelle indiciaire de la Fonction Publique pour chacun des 5 conseillers municipaux pour lesquels des arrêtés municipaux en date du 25 juin 2020 portant de délégation de fonctions et de signature ont été donnés par le Maire.

#### 5. Ligne de trésorerie

Le Maire indique qu'une ligne de trésorerie contractée auprès d'un établissement bancaire est nécessaire pour pallier la différence d'écoulement entre les dépenses et l'encaissement des financements consentis par l'Etat. Précédemment, une ligne de trésorerie de 60.000€ était en place. En 2020, cette ligne de trésorerie était ouverte auprès du Crédit Agricole mais n'a pas été utilisée.

Le besoin a été réévalué, pour 2021, à 50 000 € et trois banques ont été contactées : Crédit Agricole, Caisse d'Epargne et Crédit Mutuel.

Le Caisse d'Epargne n'a pas souhaité proposer une offre, mais le Crédit Agricole et le Crédit Mutuel ont formulé des propositions :

- Crédit Agricole :
  - o Montant : 50.000€
  - o Taux : EURIBOR 3M + 0,30 %, avec un minimum de 0.30% en cas de taux de référence négatif
  - o Commission d'engagement de 0.02% soit 100€
  - o Frais de dossier : Néant
  - o Montant minimum de tirage : 7.600€
- Crédit Mutuel :
  - o Montant : 50.000€
  - o Taux : EURIBOR 3M + 0,40 %, avec un minimum de 0.40% en cas de taux de référence négatif
  - o Commission d'engagement : Néant
  - o Frais de dossier : 150€
  - o Montant minimum de tirage : 10.000€

La comparaison des deux offres conduit à une offre du Crédit Agricole plus intéressante, sur tous les critères.

Après en avoir délibéré par 9 voix en faveur de l'offre du Crédit Agricole, 1 voix en faveur de l'offre du Crédit Mutuel et 1 abstention, le Conseil Municipal décide de retenir l'offre du Crédit Agricole.

## **6. Participations administratives et locatives : Bureau SIVOS, Locaux scolaires, Bureau Logis de Bercé**

Le Maire indique que, dans le cadre de l'établissement du budget 2021, il est nécessaire de délibérer sur les frais administratifs et indemnités d'occupation concernant le SIVOS, pour le bureau administratif situé en mairie et les locaux de l'école, ainsi que pour le Centre d'Hébergement « Le Logis de Bercé ».

- Participation aux frais administratifs du « Logis de Bercé » :

Le Maire rappelle que, au titre de l'année 2020, cette participation était fixée à 2710€. Au vu du contexte sanitaire et de l'incapacité de louer le Centre d'hébergement en cette période, il est proposé de réduire cette participation à 1500€ pour l'année 2021.

Après en avoir délibéré par 11 voix POUR, le Conseil Municipal décide à l'unanimité de réduire cette participation à 1500€ pour 2021.

- Participation aux frais administratifs et indemnité d'occupation du bureau du SIVOS en mairie :

Le Maire rappelle que, au titre de l'année 2020, cette participation était fixée à 2660€. Il est proposé de maintenir cette participation au même niveau, soit 2660€, pour l'année 2021.

Après en avoir délibéré par 11 voix POUR, le Conseil Municipal décide à l'unanimité de reconduire cette participation à 2660€ pour 2021.

- Indemnité d'occupation des locaux scolaires par le SIVOS :

Le Maire rappelle que, au titre de l'année 2020, cette participation était fixée à 4060€. Il est proposé de maintenir cette participation au même niveau, soit 4060€, pour l'année 2021.

Après en avoir délibéré par 11 voix POUR, le Conseil Municipal décide à l'unanimité de reconduire cette participation à 4060€ pour 2021.

## **7. Délibération amendes dépôts sauvages**

Le Maire expose le fait que, suite aux décisions du Conseil Municipal, sur le tarif des amendes pour pénaliser les dépôts sauvages d'ordures, il convient de délibérer pour autoriser la commune à émettre les avis de sommes à payer correspondantes afin de pouvoir encaisser directement ces pénalités. Dans la mesure où nos agents sont mobilisés pour le ramassage et l'acheminement en décharge de ces dépôts sauvages, cette solution est légitime afin de compenser des coûts assumés par la municipalité.

Après en avoir délibéré par 11 voix POUR, le Conseil Municipal décide de permettre à la commune d'émettre des avis de sommes à payer aux contrevenants identifiés en matière de dépôts sauvages d'ordures.

## **8. Projet d'évènement : Trèfle de Bercé**

Le Maire indique avoir reçu, avec M. Jean-Jacques DARET, 3<sup>ème</sup> Adjoint, le Président de l'association « Saint-Vincent Lucé Bercé Cycliste » qui propose à la commune de Jupilles d'accueillir un nouvel événement sportif organisé par l'association : « Le Trèfle de Bercé ». Il s'agit d'un combiné de deux sessions de boucles sportives en forêt de Bercé (25km cyclistes et 8 km pédestres), suivi d'une animation conviviale avec un dîner en plein air et une soirée dansante, sur le site de la salle des fêtes, ses zones extérieures, parking et du terrain de football. Cet événement s'organise, au-delà du volet sportif, dans le cadre de la fête de la musique et la date est donc fixée au samedi 19 juin, à partir de 17h. L'association estime pouvoir rassembler de l'ordre de 500 personnes, pour une première année, mais s'inscrit dans la durée pour organiser cette animation tous les ans à la même période, avec l'ambition de réunir plus de 1000 personnes, à l'instar de la course de Saint-Vincent-du-Lorouer, « Les Rillettes de Bercé » qui regroupe près de 2000 personnes.

Dans le cadre de soutien que la municipalité pourrait apporter à cette animation, il a été évoqué avec l'association organisatrice de pouvoir bénéficier de retombées économiques pour la commune au travers de la participation des commerçants du village à l'organisation du repas en plein air, ainsi que la possibilité pour une association du village de gérer la buvette. La gestion du stationnement pourrait être organisée grâce à l'extension des capacités de parking en utilisant le champ exploitée par le GAEC « La Lisère de Bercé », ce qui a été agréé, sur le principe par M. Didier Langevin et M. Tanguy Langevin. En outre, nous pourrions avoir la possibilité de louer le « Logis de Bercé » à l'association pour l'hébergement de certains participants venant de plus loin.

Le conseil est sollicité pour débattre sur cette opportunité de créer un nouvel événement sur le territoire de la commune. Il est précisé que, en cas d'accord, ces premiers éléments explicatifs devront être travaillés avec l'association organisatrice afin de définir précisément les modalités de préparation de cet événement.

Après en avoir délibéré par 10 voix POUR et 1 ABSTENTION, le Conseil Municipal décide de donner une suite favorable à cette proposition et de travailler sur les modalités d'organisation de cet événement.

## **9. Désignation d'un représentant au Comité de Pilotage NATURA 2000**

Le Maire informe le conseil que la Préfecture de la Sarthe demande à la municipalité de désigner parmi les élus un représentant pour devenir membre du Comité de Pilotage NATURA 2000 « Vallée du Narais, forêt de Bercé et ruisseau du Dinan ».

Après appel à candidature au sein du conseil, Mme Frédérique HELLEGOUARC'H se porte candidate pour ce rôle.

Après en avoir délibéré par 10 voix POUR et 1 ABSTENTION, le Conseil Municipal décide de désigner Mme Frédérique HELLEGOUARC'H représentante de la commune au Comité de Pilotage NATURA 2000.

## **10. Questions diverses**

### **a) La Gazette de Jupilles**

Le numéro de janvier 2021 est consacré aux vœux du conseil municipal aux habitants en raison de l'impossibilité de tenir la réunion municipale habituelle. Il est aussi destiné à informer les habitants sur le bilan de l'année 2020 et les perspectives 2021 sur les travaux des différentes commissions. Le bouclage est prévu pour le 29 janvier afin d'être imprimé et distribué, en ayant recours aux services de « L'Atre », courant de la semaine prochaine.

### **b) Fibre optique**

Le réseau de fibre optique sera déployé d'ici à la fin de l'année 2021.

Pour préparer ces installations, la municipalité a procédé à la numérotation de toutes les habitations dans les hameaux et lieux-dits du territoire communal. Les plaques numérotées, obligatoires, seront distribuées aux habitants concernés. Que les habitants souhaitent ou non souscrire à ce service, le déploiement et l'installation est obligatoire, conformément aux décisions gouvernementales, jusqu'à la limite de propriété de chaque habitation.

Les propriétaires de terrains longeant le réseau aérien actuel d'électricité et de communication, sont tenus d'entretenir les arbres et végétaux qui pourraient gêner ou risquer d'endommager ces installations. Dans le cadre du déploiement de la fibre optique, l'ensemble de ce réseau doit être dégagé avec un élagage des haies et arbres laissant un diamètre libre de un mètre autour des câbles aériens, afin de permettre la pose ou le changement de poteaux et l'installation de ce câblage. Une carte de ces endroits à élaguer est disponible en mairie. Les propriétaires doivent donc mettre en œuvre cet élagage dans les 30 jours ou peuvent demander la mise en place d'une procédure contractuelle payante avec la mairie. A défaut d'élagage, une mise en demeure sera adressée aux personnes concernées. La Commission « Voirie | Sécurité | Cimetière » est chargée du suivi de la réalisation et la bonne exécution de ce déploiement.

**c) Comité des fêtes**

Suite à la démission des membres du bureau du comité des fêtes, les comptes et documents de l'association ont été remis au Maire. Le conseil municipal souhaite que le comité des fêtes puisse être réactivé pour tenir son rôle majeur au sein du village dans l'organisation et l'animation de certains événements importants pour la vie de la commune. Il est donc fait appel à toutes les personnes, quelles que soient leurs disponibilités et compétences, pour s'investir selon leurs envies au futur comité des fêtes. Un appel à candidatures est lancé pour constituer le nouveau bureau. Nous invitons les personnes intéressées à se faire connaître auprès de la mairie avant le 28 février 2021. Tous les habitants sont conviés à assister à l'assemblée générale qui se tiendra le samedi 10 avril à 11h, à la salle des fêtes pour élire les nouveaux membres du bureau.

**d) Modification du calendrier 2021 des conseils municipaux**

Suite à la communication du calendrier des Conseils communautaires auxquels la présence du maire est requise, la réunion du conseil municipal programmée le 25 mars 2021 est reportée au vendredi 26 mars 2021, à 19h30.

**e) Prochain marché du terroir étendu du 21 février 2021**

Le thème de ce marché étendu est « Nature et Environnement ». Tous les producteurs et artisans de Jupilles sont invités à participer à ce marché étendu. Tous les participants qui le souhaitent peuvent se manifester auprès de la mairie pour tenir un stand en adéquation avec la thématique. L'ONF a décliné notre invitation par manque de personnel, mais le musée Carnuta sera présent et assurera un stand pour présenter la forêt et les activités, avec une petite animation ludique.

**f) Centre social de Montval-sur-Loir**

Le Centre social nous propose de venir le 4 mars 2021, dans la commune, à la sortie de l'école vers 16 h 15, pour rencontrer les parents. Ceux-ci pourraient échanger s'ils le désirent et parallèlement le Centre social propose des ateliers, avec un nombre restreint de participants, dans le respect des règles en vigueur. Le conseil dans son ensemble accepte cette proposition, sous réserve des mesures sanitaires applicables à cette échéance.

La prochaine réunion du Conseil Municipal aura lieu le vendredi 26 mars 2021 à 19h30.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 21h30.

Vincent GRUAU		Juliette BLIND	
Nastasia LEWANDOWSKI		Jean-Jacques DARET	
Eric LESOIN	Absent	Hélène BOULLET	Absente
Marie-Pierre BALISSON		Joël NOGUES	Absent
Daniel BERTHELOT	Absent	Frédérique HELLEGOUARC'H	
Mélanie BARBAULT		David DOMMÉE	